



Vous bénéficiez du Pass' Région ?

Demandez le remboursement de votre [carte de pêche annuelle](#) (dans la limite du montant de votre avantage disponible).

1. Vous avez acheté votre carte de pêche annuelle 2026 sur www.cartedepeche.fr, ou auprès d'un dépositaire rattaché à une AAPPMA **située dans le département du Puy-de-Dôme**,
2. Remplissez le formulaire ci-dessous et retournez-le **AVANT LE 17/07/2026** à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme, le tout accompagné d'un RIB, de la photocopie de votre Pass'Région avec le code à 4 chiffres valide et de votre carte de pêche 2026 :
 - par mail (accueil@peche63.com)
 - ou par courrier (FDAAPPMA 63, 14 allée des eaux et forêts, site de Marmilhat Sud, 63370 Lempdes)

Nom : Prénom :
Mail : Téléphone :/...../...../...../.....
Adresse postale
.....
Code Postal : Commune :

Numéro de carte Pass'Région (inscrit au dos de la carte) :
Code d'utilisation à 4 chiffres :/...../...../.....

Informations complémentaires :

- **Le montant annuel** de votre avantage pêche est de **30€** ; la somme remboursée ne pourra pas excéder le montant de votre carte de pêche (si celui-ci est inférieur à 30€). Nous nous chargeons de toutes les formalités et procéderons au remboursement sur votre compte (délai de traitement relativement long)
- L'avantage Pass'Région correspondant à l'année scolaire 2025/26 ne s'applique que sur les cartes de pêche de la saison 2026

Je soussigné(e),, certifie détenir un Pass'Région et avoir acquis ma carte de pêche annuelle auprès d'une AAPPMA du département du Puy-de-Dôme. Je souhaite bénéficier de l'offre régionale liée au Pass'Région.

Fait à, le / /

Signature

**Pensez à joindre votre RIB
ainsi que les photocopies du
Pass'Région et du code à 4
chiffres valide ainsi que votre
Carte de pêche !**